

**Ordre du jour de la réunion du Comité directeur des ressources halieutiques
transfrontalières Canada-États-Unis**

Le 8 septembre 2017

**Salle de conférence Ron Trites, 4^e étage de l'immeuble Polaris de l'Institut
océanographique de Bedford, Dartmouth (N.-É.)**

Numéro de la téléconférence : 1-877-413-4781

Code d'accès : 3383464

Le vendredi 8 septembre 2017		
1.	8 H 30 – 8 H 40	Mot d'ouverture des coprésidents du Comité directeur (Mary-Ellen Valkenier et John Bullard)
2.	8 H 40 – 10 H	Mise à jour du Groupe de travail sur les espèces en péril <ul style="list-style-type: none">• Mises à jour sur les espèces (Donald Humphrey et Dave Gouveia)• Mise à jour sur l'épisode de mortalité de la baleine noire dans le golfe du Saint-Laurent (Donald Humphrey)• Mise à jour sur les activités du Plan de réduction des prises de grandes baleines de l'Atlantique (Dave Gouveia)• Mise à jour sur les activités du Plan de protection des océans quant aux baleines noires (Donald Humphrey)• Mise à jour sur le groupe de travail bilatéral Canada-États-Unis sur la baleine noire (Dave Gouveia)
3.	10 H – 10 H 15	PAUSE
4.	10 H 15 – 10 H 30	Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT) (Kirsten Clark et Liz Brooks) <ul style="list-style-type: none">• Cadre de référence pour 2018 et calendrier des réunions
5.	10 H 30 – 11 H 45	Rapport du Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST) (Alain d'Entremont et Terry Stockwell) <ul style="list-style-type: none">• Avis sur les quotas de 2018• Ébauche de l'ordre du jour et du mandat du COGST pour 2018 Mises à jour sur les autres questions, les évaluations pluriannuelles, etc.
6.	11 H 45 – 12 H	Mot de la fin (John Bullard et Mary-Ellen Valkenier) <ul style="list-style-type: none">• Établissement des dates de réunion en 2018 pour le Comité directeur et le COGST• Confirmation des dates du CERT pour 2018
8.	MIDI	Levée de la séance

Canada et États-Unis Comité directeur des ressources halieutiques transfrontalières
Institut océanographique de Bedford, Dartmouth (N.-É.)
Le 8 septembre 2017
Procès-verbal de la réunion

Participants canadiens

Mary Ellen Valkenier, Pêches et Océans Canada (MPO), coprésidente du Comité directeur
Donald Humphrey, MPO, coprésident du Groupe de travail sur les espèces en péril
Alain d'Entremont, coprésident de l'industrie au Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST)
Jill Currie, MPO, remplaçante du directeur régional, Politiques et services économiques
Terry Higgins, Comité d'intégration
Laura Hussey-Bondt, MPO, COGST
Roger Stirling, coprésident du Comité consultatif du golfe du Maine (GOMAC) [par téléconférence]
Yanjun Wang, MPO, Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT)
Doug Wentzell, MPO, directeur régional, Gestion des pêches
Kirsten Clark, MPO, coprésidente du CERT

Participants américains

John Bullard, National Marine Fisheries Service (NMFS), Greater Atlantic Regional Fisheries Office (GARFO), coprésident du Comité directeur
Jennifer Anderson, NMFS, GARFO, coprésidente du Comité d'intégration
Liz Brooks, NMFS, Northeast Fisheries Science Center (NEFSC), coprésidente du CERT (par WebEx)
Dave Gouveia, NMFS, GARFO, coprésident du Comité sur les espèces en péril
Sarah Heil, NMFS, GARFO, COGST (par téléconférence)
Tom Nies, directeur exécutif du NEFMC
Mike Simpkins, NMFS, NEFSC, CERT
Terry Stockwell, vice-président du NEFMC, coprésident du COGST

Mot d'ouverture

Mary-Ellen Valkenier souhaite la bienvenue en Nouvelle-Écosse aux participants et elle ouvre la réunion avec plusieurs mises à jour. Elle les informe qu'elle a récemment été nommée directrice générale régionale, Région des Maritimes. Elle parle brièvement de certains changements au sein de l'équipe de direction de la Région des Maritimes (Kerri Graham, directrice du Plan de protection des océans, Atlantique; Darlene Smith, directrice du Plan de protection des océans, Direction des sciences; Robert McDonald, directeur du Fonds des pêches de l'Atlantique; Mark Craig, directeur régional par intérim, Direction générale des communications).

Mme Valkenier mentionne que même si le point sur les baleines noires doit être abordé plus loin dans l'ordre du jour, elle tient à souligner les défis survenus au cours de l'été avec les mortalités de plusieurs baleines noires de l'Atlantique Nord et, bien entendu, avec la mort tragique de Joe Howlett, qui est décédé peu après avoir libéré une baleine noire dans les eaux entourant le Nouveau-Brunswick. Elle fait remarquer que le gouvernement du Canada a été très occupé, qu'il s'est ensuite montré très sensible à la situation et que le MPO est très reconnaissant de toute la

collaboration reçue des intervenants et du personnel de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA).

Elle indique que le *Règlement sur la zone de protection marine du banc de Sainte-Anne* a été annoncé dans la partie II de la *Gazette du Canada* et que la désignation constitue un pas important vers la concrétisation de l'engagement du gouvernement du Canada d'atteindre ses objectifs en matière de conservation marine à l'échelle nationale et internationale, objectifs qui consistent à protéger 5 % des zones côtières et marines d'ici 2017 et 10 % de ces zones d'ici 2020. Elle informe les participants de la récente confirmation du partenariat avec les quatre provinces de l'Atlantique pour mettre en place le Fonds des pêches de l'Atlantique de 325 millions de dollars, en précisant qu'elle doit diriger la mise en œuvre des piliers du Fonds relatifs à l'Atlantique.

Sur le plan des nouveaux investissements dans le Secteur des sciences du MPO, Mme Valkenier précise que le MPO a lancé et terminé la plus importante campagne de recrutement du Secteur des sciences depuis des décennies pour embaucher 135 scientifiques au gouvernement fédéral, notamment des biologistes et des techniciens de toutes les régions du pays, et que le MPO recevra plus de 1,4 milliard de dollars en nouveaux fonds au cours des cinq prochaines années pour des secteurs de programme clés, en plus des investissements de l'année dernière dans le Plan de protection des océans.

John Bullard remercie Mme Valkenier de l'accueil et il reconnaît les efforts de toutes les personnes qui se préparent en vue de ces réunions. Il débute par une mise à jour sur les rapports préliminaires de 2017 relatifs aux évaluations des poissons de fond, en mentionnant que l'examen par les pairs des évaluations provisoires doit se dérouler du 11 au 15 septembre. Après cet examen, le New England Fishery Management Council utilisera les résultats finaux des évaluations pour établir les limites de prises de 2018-2020.

M. Bullard mentionne également qu'il avait exprimé des inquiétudes au sujet des baleines noires à la réunion de mai du Comité directeur. Il fait remarquer que jusqu'en 2010, l'état de la population des baleines noires de l'Atlantique Nord était prudemment optimiste. Du faible minimum d'individus vivants qui était de 270 en 1990, la population est passée à un minimum de 483 en 2010. Toutefois, à partir de 2010, l'abondance des baleines noires a commencé à décliner et elle était estimée à 458 animaux en 2015. Avec une population aussi petite, la perte d'un seul animal peut nuire au rétablissement de l'espèce. Malheureusement, ce déclin semble s'être poursuivi au cours des deux dernières années, au cours desquelles des mortalités connues dans les eaux des deux pays et une faible productivité de nouveau-nés poussent la population dans la mauvaise direction.

Comme Donald Humphrey doit en parler plus tard dans la réunion, une situation sans précédent est également survenue dans le Sud du golfe du Saint-Laurent. Depuis le début de juin, plus de dix baleines noires de l'Atlantique Nord, une espèce menacée, ont été trouvées mortes et trois autres mortalités ont été constatées dans les eaux des États-Unis. De plus, cinq baleines noires ont été trouvées empêtrées dans des engins de pêche au Canada, dont deux ont été désempêtrées. Ces mortalités représentent environ 3 % de la population totale de l'espèce. Ces récents empêtrements et mortalités suscitent de graves inquiétudes. Des mesures urgentes doivent être prises et les deux pays doivent absolument travailler ensemble.

M. Bullard indique que, plus tard dans la réunion, Dave Gouveia doit faire rapport sur une initiative du groupe de travail bilatéral sur la baleine noire que les deux gouvernements ont convenu de poursuivre. Il exprime sa ferme conviction que, lorsque les deux pays décident de collaborer dans le but de régler ces problèmes complexes, que ce soit avec l'industrie de la pêche ou l'industrie du transport maritime, tous les efforts sont déployés pour atteindre les objectifs de rétablissement. M. Bullard suggère que les représentants des deux pays discutent un peu plus de cette question après la mise à jour de Dave Gouveia, et il offre tout son soutien pour résoudre le problème du déclin de la population de baleines noires.

Mise à jour du Groupe de travail sur les espèces en péril

Mises à jour sur les espèces – Canada

Donald Humphrey informe les participants que deux espèces ont été inscrites en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) en mai 2017 : la tortue caouanne et la pholade tronquée (une mye que l'on trouve à l'intérieur de la baie de Fundy). La tortue caouanne a été évaluée et inscrite comme espèce en voie de disparition, alors un programme de rétablissement doit être élaboré et un atelier est prévu à la fin de septembre pour entreprendre le processus. M. Humphrey fait remarquer que le thon rouge de l'Atlantique n'a *pas* été inscrit en même temps. Il ajoute que le Secteur des sciences du MPO a entrepris une étude de télémétrie en 2011 et qu'une fois l'étude terminée, entre 40 et 50 étiquettes émettrices d'archivage détachables auront été déployées sur des animaux légèrement et profondément accrochés dans les eaux canadiennes. Le projet de marquage est entrepris en collaboration avec le NMFS des États-Unis.

M. Humphrey déclare que la Région des Maritimes du MPO envisage l'inscription de quatre espèces ou populations d'espèce en vertu de la LEP cette année : le requin-taupe commun, le requin-taupe bleu, la merluche blanche et la raie tachetée. Il ajoute que le MPO élabore actuellement son deuxième plan d'action pour la baleine noire de l'Atlantique Nord, lequel sera axé sur les menaces autres que les empêtements dans des engins de pêche. M. Humphrey indique que le MPO appuie un programme de banque de gènes vivants (BGV) pour conserver les caractéristiques génétiques du saumon de l'intérieur de la baie de Fundy et maintenir les populations jusqu'à ce qu'un rétablissement soit possible. En juin 2017, le MPO a effectué une analyse et un examen approfondis de quatre jours du programme de BGV après trois générations (15 ans), et M. Humphrey signale que le document issu de ces travaux orientera l'élaboration d'un plan quinquennal mis à jour pour le programme de BGV.

Mises à jour sur les espèces – États-Unis

Dave Gouveia informe les participants que le GARFO a créé un nouveau bureau qui s'occupe principalement de la direction des listes d'espèces en voie de disparition en vertu de l'*Endangered Species Act* (ESA) et de la surveillance des espèces de mammifères marins non inscrites qui sont protégées en vertu de la *Marine Mammal Protection Act* (MMPA). Il mentionne que ces espèces comprennent les stocks transfrontaliers qui sont également protégés en vertu de la LEP du Canada. M. Gouveia précise ensuite que quatre populations distinctes d'esturgeon noir ont été inscrites, dont trois comme étant en voie de disparition et une comme étant menacée. Il indique en outre qu'un plan de rétablissement définitif pour la population de

saumon de l'Atlantique du golfe du Maine, inscrite comme étant en voie de disparition en 2009, devrait être publié en 2018.

M. Gouveia explique ensuite qu'en vertu de l'ESA, un examen de l'état de toutes les espèces inscrites doit être réalisé aux cinq ans et que la publication de cet examen pour la baleine noire de l'Atlantique Nord est prévue ce mois-ci. Il fait remarquer que l'examen sera différent des autres examens quinquennaux effectués par le NMFS. M. Gouveia précise que l'examen quinquennal sera plus qu'une simple recherche documentaire des récentes publications scientifiques portant sur la baleine noire; il vise plutôt à apporter une réponse définitive quant à l'état de la baleine noir de l'Atlantique Nord par rapport à son rétablissement. Il ajoute que l'examen devrait également permettre de cerner les lacunes et d'évaluer toutes les menaces pesant sur l'espèce, et pas seulement les menaces anthropiques telles que la pêche commerciale et le transport maritime. Cet examen plus détaillé, qui comprend également des sections sur la collaboration, vise à établir un précédent pour les prochains examens quinquennaux portant sur d'autres espèces inscrites et il devrait s'avérer un bon outil pour les deux pays.

Dans le cas des espèces dont l'inscription est envisagée, M. Gouveia informe les participants que même s'il a été déterminé en 2016 que le gaspareau et le hareng à dos bleu ne seraient pas inscrits, cette décision a été contestée devant les tribunaux. Il indique qu'une nouvelle évaluation des stocks révisés a été effectuée en août dernier et que le NMFS utilisera les renseignements de cette nouvelle évaluation dans le cadre de son examen de l'état révisé pour le hareng à dos bleu. Selon lui, l'inscription devrait demeurer la même, mais il précise qu'une analyse exhaustive des risques doit avoir lieu en mars 2018 et qu'une décision officielle concernant l'inscription est attendue en janvier 2019.

Mise à jour sur l'épisode de mortalité de la baleine noire dans le golfe du Saint-Laurent

M. Humphrey présente un aperçu des incidents qui sont survenus au cours de l'été concernant la baleine noire de l'Atlantique Nord, en indiquant qu'au moins dix baleines sont mortes. Après l'exposé, M. Gouveia s'est dit impressionné par la rapidité d'intervention du gouvernement du Canada. Il a également indiqué qu'en vertu de la MMPA, les États-Unis peuvent déclarer des épisodes de mortalité inhabituels. Grâce aux renseignements fournis par le Canada, les États-Unis ont pu déclarer un épisode de mortalité inhabituel, qui débloque des fonds d'urgence au titre de l'accès à un conglomérat de vétérinaires pour examiner les résultats de laboratoire des nécropsies. Du point de vue de la gestion, on peut alors concentrer les efforts sur les causes des mortalités. M. Gouveia affirme que les renseignements du MPO et d'autres parties ont grandement aidé ce processus qui est une étape importante pour le NMFS, et que l'information recueillie sera communiquée au Canada.

M. Bullard remercie également M. Humphrey du rapport complet et succinct, et il convient également que la rapidité d'intervention du gouvernement du Canada a été impressionnante. Il souligne que les mesures volontaires prises par l'industrie, comme la réduction de la vitesse des navires, étaient également très importantes.

En ce qui a trait aux initiatives obligatoires, M. Bullard informe les participants qu'au cours d'une conversation séparée, Adam Burns, de l'Administration centrale nationale du MPO, a récemment exprimé des préoccupations à l'égard des règles imminentes sur l'importation en vertu de la MMPA des États-Unis et de la nécessité d'une constatation de comparabilité entre les règlements

des États-Unis et du Canada à propos de la pêche commerciale et des interactions des navires avec les mammifères marins. M. Bullard affirme au Comité directeur qu'il est également préoccupé par le fait que le délai de cinq ans pour réaliser la constatation de comparabilité prévue dans les règles sur l'importation pourrait donner l'impression au Canada qu'il avait du temps pour élaborer et mettre en œuvre une réglementation comparable afin de protéger la baleine noire. Étant donné le récent déclin de l'abondance et les cas de mortalité sans précédent de cet été, M. Bullard croit que le temps est venu pour le MPO de « mettre toutes ses cartes sur la table » et d'assurer rapidement la protection de la baleine noire dans les eaux canadiennes, plutôt que d'attendre l'achèvement de la période de mise en place progressive de cinq ans prévue dans les règles sur l'importation. Cela étant dit, M. Bullard explique que le déclin actuel de la baleine noire ne se produit pas exclusivement au Canada et que les deux pays doivent plutôt s'unir pour mener une enquête plus générale concernant la cause du déclin et cerner les lacunes. Il ajoute que le processus de réduction des prises fonctionne aux États-Unis. L'industrie américaine a accepté de faire des concessions et elle a retiré 30 000 milles de cordages de l'eau et elle a mis en place des fermetures saisonnières sur 32 000 milles marins carrés. M. Bullard indique que le Canada semble avoir le même genre de négociations rapides avec son industrie, et que l'utilisation des données scientifiques des deux pays peut démontrer aux pêcheurs que leurs actions peuvent produire un effet.

Terry Stockwell remercie également M. Humphrey de l'excellent rapport et il indique que l'intervention volontaire du Canada auprès de l'industrie est louable. M. Humphrey reconnaît que le MPO a une relation solide avec l'industrie et que bon nombre des personnes qui ont aidé aux désempêtements sont des pêcheurs anciens ou actuels.

Mike Simpkins déclare qu'à titre de chef de division de l'unité Species at Risk, il a été témoin de beaucoup de collaboration au fil des ans. La solide collaboration entre le Canada et les États-Unis à l'égard de la surveillance s'est avérée très utile. Il mentionne que de nouveaux fonds et des ressources humaines supplémentaires pour le Canada seraient utiles et il offre l'aide de son équipe, quelles que soient les capacités nécessaires.

Doug Wentzell est d'accord pour dire que la collaboration de l'industrie a été un facteur clé et il affirme être satisfait de la réactivité démontrée sur les deux côtés de la frontière. Il mentionne que le MPO a récemment communiqué avec des membres de l'industrie de la pêche du poisson de fond pour leur demander de surveiller de près leurs engins. Il s'est dit heureux de constater à quel point l'industrie était prête à aider, en soulignant qu'aucun pêcheur ne souhaite trouver une baleine dans ses engins de pêche. Il indique qu'à plus long terme, il y aura probablement d'autres discussions approfondies concernant les engins et d'autres problèmes.

Mise à jour sur les activités du Plan de réduction des prises de grandes baleines de l'Atlantique

M. Gouveia informe les participants que les États-Unis continuent à consacrer des efforts considérables à la collaboration avec l'industrie. Il indique que les défenseurs de l'environnement et les scientifiques universitaires exercent des pressions considérables à l'égard des exigences obligatoires prévues par les lois. Il mentionne également que dans bien des cas, les empêtements ne consistent qu'en des cordages et qu'il est difficile de déterminer de quelle pêche, voire de quel pays les cordages proviennent. Les critiques formulées par les défenseurs de l'environnement et le milieu universitaire frustrer les pêcheurs, qui ont fait des concessions au fil des ans en modifiant leurs engins et leurs pratiques de pêche, en plus d'être assujettis à des fermetures de

zones à grande échelle. Bien que, par le passé, ces sacrifices aient produit des gains modestes dans l'abondance des baleines noires, le déclin de l'abondance des dernières années leur donne l'impression qu'ils ont fait des sacrifices en vain. Selon les pêcheurs des États-Unis, les baleines migrent maintenant vers le nord et ce problème ne leur appartient plus. Le gouvernement des États-Unis essaie de maintenir l'industrie engagée et informée parce qu'il ne veut pas perdre sa collaboration. M. Gouveia fait remarquer que M. Bullard a été parfaitement franc avec les hauts fonctionnaires du Canada au sujet de la position difficile d'essayer de garder l'industrie américaine engagée et que la collaboration scientifique est donc indispensable. M. Bullard convient qu'il existe de nombreuses causes de mortalité, et que nous ne pouvons que gérer celles qui sont anthropiques. Les gouvernements doivent pouvoir démontrer aux membres de l'industrie qu'il existe une corrélation entre leur comportement et les mortalités. L'industrie américaine veut que l'industrie canadienne fasse également des concessions. Il indique que le problème existe dans les eaux américaines depuis beaucoup plus longtemps que dans les eaux canadiennes, mais que le problème concerne toutes les parties et pas seulement les États-Unis.

Mise à jour sur les activités du Plan de protection des océans quant aux baleines noires

M. Humphrey précise que l'une des initiatives du Plan de protection des océans est d'éliminer les menaces qui pèsent sur les populations de mammifères marins dans les eaux canadiennes. Plus tôt cette année, on a demandé à des scientifiques du MPO d'examiner l'efficacité des mesures actuelles de gestion et de rétablissement qui visent trois espèces de baleines en péril : la baleine noire de l'Atlantique Nord, le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent et l'épaulard résident du Sud. Au cours de l'été, le MPO a entrepris un processus de mobilisation des intervenants et du public pour recueillir leurs points de vue et les appuis nécessaires concernant ces mesures. Le processus de mobilisation doit prendre fin à la mi-septembre et le MPO se servira des commentaires des collectivités autochtones, des organismes gouvernementaux (y compris certains membres du personnel de la NOAA), des groupes environnementaux et d'autres intervenants et partenaires clés pour élaborer un rapport à l'intention de la sous-ministre du Canada.

Mise à jour sur le groupe de travail bilatéral Canada–États-Unis sur la baleine noire

M. Gouveia parle brièvement de l'importance du groupe de travail, en indiquant que son objectif principal est d'accroître la coordination et la communication afin d'aborder en collaboration les menaces qui pèsent sur les baleines noires, avec un accent sur la réduction des effets humains. Pour atteindre cet objectif, le groupe de travail bilatéral doit déterminer les lacunes sur le plan des sciences et de la gestion qui nuisent au rétablissement de la baleine noire de l'Atlantique Nord dans toute son aire de répartition. La dernière rencontre du groupe de travail a eu lieu en août 2016 par téléconférence et une réunion en personne est prévue les 11 et 12 septembre, à Boston. Il indique que le Canada et les États-Unis ont beaucoup accompli en peu de temps et, comme ils en ont la charge, ils cerneront les lacunes en matière de sciences et de gestion sur lesquelles les deux pays pourront concentrer les efforts en collaboration. Les coprésidents du groupe de travail espèrent cibler des domaines précis et établir d'autres groupes de travail ou partenariats qui pourraient ensuite fournir un retour d'information aux hauts fonctionnaires respectifs. Selon M. Gouveia, il existe de grandes possibilités de collaboration dans l'avenir, non seulement en ce qui concerne les baleines noires, mais également d'autres espèces.

Cadre de référence du CERT pour 2018 et calendrier des réunions

Kirsten Clark annonce que, pour la première fois, la réunion du CERT de la dernière année a été présidée par une personne indépendante et que cela a été accueilli positivement. Elle indique que la réunion du CERT de l'année prochaine doit avoir lieu à Woods Hole (du 10 au 12 juillet 2018) et que le cadre de référence pour la morue est semblable à celui de l'année précédente.

Mme Clark rappelle au comité que, comme il a été convenu il y a quelques années, l'aiglefin doit faire l'objet une évaluation complète tous les deux ans, et qu'au cours de l'année où il n'y a pas d'évaluation, le CERT ne fait que fournir une mise à jour. Par conséquent, le cadre de référence pour l'aiglefin est semblable à celui de 2016, lorsque la première mise à jour a été présentée. À la réunion de septembre du Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST), un point a été ajouté au cadre de référence du CERT de 2018 pour l'aiglefin, soit celui de déterminer si un total autorisé des captures en 2019 de 40 000 tonnes métriques demeure approprié ou s'il devrait être réduit.

Mme Clark précise également qu'un seul autre point a été ajouté au cadre de référence de 2018 pour la limande à queue jaune, comme le recommandait le COGST, soit de décrire la justification de la fourchette des taux d'exploitation fournie par le CERT comme recommandations de prises par rapport aux recommandations antérieures.

Mme Clark mentionne qu'aucun changement n'a été apporté au cadre de référence pour les parts allouées et que, par conséquent, le seul cadre de référence était le suivant : « Examiner la répartition de la biomasse relative à la frontière Canada-États-Unis, mettre à jour les résultats avec les renseignements du relevé de 2017 et appliquer la formule relative aux parts allouées ».

Dans la catégorie « Autres », Mme Clark précise qu'à la suite de la réunion de décembre du groupe de travail Canada-États-Unis sur les écosystèmes et du groupe de travail du Conseil international pour l'exploration de la mer, le CERT doit discuter de recherches ciblées pour aider à déterminer les mécanismes qui contribuent aux augmentations apparentes de la mortalité non comptabilisée. Le CERT doit également rendre compte des progrès réalisés à l'égard de la recherche sur la structure des stocks de morue et produire l'ébauche du cadre de référence dans le cadre de l'évaluation de 2019 du CERT sur la morue franche de l'est du banc de Georges, sur l'aiglefin de l'est du banc Georges et sur la limande à queue jaune du banc de Georges.

Enfin, Mme Clark signale que la réunion de 2017 a duré presque quatre jours parce qu'il s'agissait d'une année d'évaluation complète, mais que celle de 2018 ne devrait durer que trois jours puisqu'il s'agira d'une année de mise à jour. Comme il a déjà été convenu, la deuxième semaine de juillet a été confirmée comme la meilleure semaine pour tenir les réunions du CERT.

Les coprésidents du Comité directeur approuvent les cadres de référence de 2018 du CERT.

Rapport du Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST)

Alain d'Entremont indique que la récente réunion du COGST a été une négociation productive et cordiale. De nouveaux membres des deux pays étaient présents, y compris Laura Hussey-Bondt, du MPO. Terry Stockwell abonde dans le même sens que M. d'Entremont. Il remercie les membres canadiens du COGST de leur accueil, et il indique que les membres américains ont hâte d'accueillir l'équipe canadienne à Boston dans un an.

Avis sur les quotas de 2018

M. Stockwell signale qu'un léger changement a été apporté dans les parts de la limande à queue jaune : celles du Canada ont légèrement diminué et celles des États-Unis ont légèrement augmenté. Il explique qu'une modification de la capturabilité des relevés a donné lieu à une estimation à la hausse de la biomasse des relevés. Au final, le COGST a décidé d'un total autorisé des captures (TAC) de 300 tonnes métriques, puisqu'il atteint les objectifs de rétablissement des États-Unis. Mme Valkenier indique que cette quantité est supérieure aux avis scientifiques et que le Canada avait proposé un TAC moins élevé. Elle se demande si un TAC de 300 tonnes métriques serait approprié. M. Stockwell précise que le taux d'exploitation diminue, tandis que la mortalité totale demeure élevée et que, par conséquent, les captures limitées de la pêche ne sont pas à l'origine du déclin. Une discussion s'ensuit sur les diverses causes de mortalité et M. Nies indique que le CERT pourrait se concentrer sur cette question l'année prochaine, puisque cela semble sans rapport avec l'effort de pêche.

M. d'Entremont fait remarquer que le Canada n'a pas de pêche dirigée de la limande à queue jaune et que les captures estimées jusqu'à maintenant cette année sont inférieures à 3 tonnes. M. Bullard convient que personne ne dirige la pêche de la limande à queue jaune, mais que celle-ci est capturée accessoirement dans la pêche du pétoncle et celle du poisson de fond. M. Nies indique qu'en raison des fermetures par rotation de la pêche du pétoncle aux États-Unis, les prises accessoires de la limande à queue jaune sont plus élevées certaines années. MM. d'Entremont et Wentzell conviennent qu'il est important d'équilibrer l'état du stock avec la capacité de pêcher d'autres espèces, et M. Wentzell ajoute que ce serait une bonne chose si les efforts scientifiques pouvaient être concentrés sur la limande à queue jaune au sein du CERT.

M. d'Entremont remercie les membres américains du COGST d'être venus au Canada ainsi que les observateurs qui ont assisté aux réunions, y compris les représentants de certains groupes autochtones du Canada. Il présente ensuite les résultats des négociations sur l'aiglefin en indiquant que le COGST a convenu d'un TAC de 40 000 tonnes métriques pour 2018, avec une limite supérieure de 40 000 tonnes métriques pour 2019. Il mentionne que la négociation s'est avérée fructueuse, puisque l'industrie recherche la stabilité avec des quotas constants et que le stock se situe dans la zone saine. Au nom du COGST, il demande aux coprésidents d'envisager un examen des points de référence, puisqu'il est difficile de concilier le faible rendement du modèle avec les changements dans la productivité de l'aiglefin. M. Stockwell convient que les négociations du COGST soulignent la collaboration, ce qui est favorable à la fois pour l'industrie et pour les stocks de poissons.

M. d'Entremont parle ensuite des négociations sur la morue, en indiquant un TAC recommandé de 951 tonnes métriques pour 2018, ce qui représente une augmentation par rapport à 2017. L'état du stock demeure faible, alors le COGST se montre plus prudent que certains des résultats provenant des prévisions scientifiques. Toutefois, il fait remarquer que de récentes améliorations ont été apportées dans les trois indices des relevés et que la morue est importante pour la pêche de l'aiglefin au Canada. M. Stockwell mentionne que les États-Unis s'étaient présentés avec un TAC moins élevé, mais qu'un consensus a été établi au cours des négociations du COGST.

Nouveau processus du CERT

Étant donné l'évolution des cadres stratégiques et juridiques dans les deux pays, M. d'Entremont indique que le COGST a demandé au CERT d'examiner et de peaufiner son processus pour

s'assurer qu'il est conforme aux exigences. Les membres du CERT et du COGST ont travaillé à l'élaboration du nouveau processus du CERT par téléconférence intersession. Le COGST convient que le nouveau processus est considérablement meilleur, mais que d'autres mises au point doivent y être apportées. Les membres du COGST s'accordent pour dire que le président indépendant du CERT semble vraiment avoir fait avancer les dossiers de la réunion.

Conclusions de l'examen décennal

M. Stockwell explique qu'il y a quelques années, on avait demandé au personnel d'effectuer un examen décennal du processus du COGST. L'examen a donné lieu à sept recommandations, dont trois d'ordre administratif (comme des améliorations à la tenue des documents et aux publications sur le Web) et quatre concernant de prochaines étapes. Cette semaine, le COGST a examiné et approuvé le rapport d'examen du COGST, en indiquant qu'il continuera à apporter des améliorations administratives au processus et qu'il utilisera les autres recommandations pour orienter les travaux futurs. M. Stockwell remercie tous les membres du personnel qui ont travaillé à l'examen.

Autres points et planification

MM. Stockwell et d'Entremont informent les participants que les États-Unis et le Canada doivent maintenant faire approuver les quotas de 2018 par le New England Fisheries Management Council et le Gulf of Maine Advisory Committee, respectivement. De plus, le COGST ne prévoit pas tenir de réunion intersession cette année et l'ordre du jour de sa réunion de 2018 comprendra en principe une discussion sur l'examen des stratégies de pêches.

Mot de la fin

M. Bullard annonce qu'il quittera son poste le 5 janvier 2018 et il espère que le nouvel administrateur régional sera nommé avant janvier. Il souligne également l'annonce récente au sujet de Chris Oliver, qui a été nommé administrateur adjoint de NOAA Fisheries. M. Oliver était l'homologue de M. Nies de l'Alaska, alors il connaît bien le dossier des pêches et aucun changement important n'est prévu au service des pêches de la NOAA. Puisque le sous-secrétaire du commerce pour les océans et l'atmosphère n'a pas été annoncé, Ben Friedman agit actuellement à ce titre. Le secrétaire du commerce est Wilbor Ross, qui s'intéresse maintenant de près aux pêches. M. Bullard exprime son regret du fait qu'il n'aura pas l'occasion de travailler avec Mme Valkenier. Il espère que dans l'avenir, la collaboration se poursuivra sur des questions telles que l'examen décennal du COGST, l'influence environnementale et les possibilités de changement éventuel dans la façon de gérer les stocks. Selon lui, il est possible de se pencher sur d'autres espèces, telles que le maquereau et le flétan de l'Atlantique. Il conclut en déclarant que, même si trois stocks ont permis de réunir le comité autour de la table, les personnes présentes sont des ressources très importantes et les bonnes relations qu'elles ont nouées peuvent aider à aborder des questions d'intérêt commun.

Mme Valkenier se dit également très impressionnée par la collaboration qui unit les membres autour de la table. Elle dit avoir remarqué qu'il est beaucoup plus facile d'en arriver à des décisions lorsque des gens exceptionnels travaillent dans un esprit de bonne volonté. Enfin, elle souhaite bonne chance à M. Bullard et, comme lui, elle considère que les possibilités de collaboration entre les deux pays sont encore nombreuses.

PROCHAINES RÉUNIONS :

- **CERT : du 10 au 12 juillet 2018, Woods Hole (Massachusetts)**
- **Téléconférence du Comité directeur : le 26 avril 2018 à 14 h, heure de l'Atlantique (13 h, heure normale de l'Est)**
- **COGST : les 11 et 12 septembre 2018, Boston (Massachusetts)**
- **Comité directeur : les 12 et 13 septembre 2018, Boston (Massachusetts)**